

COMMUNE LES ALBRES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2025

Excusés : Bernard BRAS, Christophe VEYRI, Dominique WITEK

Ordre du jour :

- Compte rendu de la précédente réunion
- Vote décision modificative budget principal
- Vote décision modificative budget assainissement
- Vote achat chemin Cabriès
- Vote recours au contrat accroissement temps de travail
- Point personnel
- Point travaux de la salle des fêtes
- Point opération cœur de village
- Mise en valeur de l'église
- Mise de créance en non-valeur
- Questions diverses...
 - Travaux cloches de l'église

Compte rendu de la séance du 26 septembre 2025 :

I) Vote des délibérations

Le conseil a voté les délibérations suivantes :

- Décision modificative budget principal
- Décision modificative budget assainissement
- Achat chemin Cabriès
- Recours au contrat accroissement temps de travail

II) Point personnel

Le remplacement de Gaëlle sera assuré par Jean-Marie COUDERC.

III) Point travaux salle des fêtes

Il devait commencer la semaine 39. Les éléments électriques ont été déposés la semaine 37. L'entreprise de désamiantage a du retard. Un problème par rapport à la fermeture du chantier est la cause du retard. Il donne lieu à un désaccord entre le couvreur et le désamianteur. En effet il a été convenu que le couvreur s'occupe de la pose de l'échafaudage et le désamianteur de la fermeture du chantier. Mais le couvreur a peur de ne pas être payé par le désamianteur pour la location de l'échafaudage.

En ce qui concerne le bac acier, celui choisi n'est pas compatible avec l'installation photovoltaïque. En effet il doit avoir une certaine homologation. Un autre bac acier a été retenu, il est plus cher mais a l'homologation.

IV) Point opération cœur de village

Le city stade doit mesurer 18.10*8.96, ce qui permet d'envisager différentes implantations : à l'école, devant la salle des fêtes, au boulodrome. En ce qui concerne l'implantation du foyer, un bout de terrain pourrait être échangé avec le propriétaire voisin. Le bureau d'étude doit fournir un projet d'implantation devant le foyer des jeunes.

V) Mise en valeur de l'Eglise et moteur des cloches

Le SIEDA a émis un premier estimatif à 17.850€ HT de travaux avec une subvention de 5.355€. L'estimatif prévoyait un montant des travaux de 12 495.00€ pour la commune.

Après les essais, le devis du LARREN est de 16.038.07€ HT. Le montant de la subvention versée par le SIEDA est de 4.812€. Le montant pris en charge par la commune est de 11.226,07 € HT.

Le devis est validé par le conseil municipal.

Pour le monteur des cloches, le devis prévoit le changement du moteur de volée, pour un montant 1.615,50€ HT.

Le conseil municipal valide le devis.

VI) Questions diverses

Créance admise en non-valeur : La trésorerie a transmis à la commune la liste des créances à admettre en non-valeur. Le maire a présenté la liste des créances au conseil municipal qui l'a validé.

Ecole : Monsieur le Maire informe que conseil municipal que Mme Vernhes directrice de l'école par pour l'année scolaire en formation. Elle n'assurera plus l'enseignement à l'école pour l'année scolaire 2025-2026, mais conserve ses fonctions de directrice de l'école.

Cérémonie du monument aux morts : Monsieur le Maire rappel qu'il y a la cérémonie du monument aux mort le dimanche de la fête votive.

Mme Roquefeuil fait part au conseil municipal d'une demande d'une administrée quoi souhaite réaliser des décorations de Noël avec les enfants. Le conseil et Monsieur le Maire sont favorable à cette demande.

Fin de séance